

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.18

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

**OBJET :**  
**ACQUISITION D'UNE**  
**PARTIE DE LA**  
**PARCELLE**  
**CADASTREE SECTION**  
**BS N°238, D'UNE**  
**SUPERFICIE**  
**D'ENVIRON 350 M<sup>2</sup> ET**  
**APPARTENANT A LA**  
**SNC MONTAURY –**  
**LIEUDIT MONTAURY**  
**NORD**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Dans le cadre de l'urbanisation future du secteur Montaury Nord, qui a vocation à accueillir des équipements publics structurants (nouveau collège et troisième gymnase municipal), ainsi que des opérations de logements, et afin de permettre la réalisation des viabilités nécessaires aux futures constructions, la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BS n°238 appartenant à la SNC Montaury, d'une superficie de près de 350 m<sup>2</sup>, nécessite d'être opérée au bénéfice de la Commune.

*Extrait cadastral - secteur Montaury Nord*  
*Emprise de près de 350 m<sup>2</sup> issue de la parcelle*  
*cadastrée section BS n°238 à céder à la commune*



Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23\_05\_18-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LOW

L'emprise de 350 m<sup>2</sup> susmentionnée du PLU en vigueur de la Commune et Par courrier reçu en date du 27/10/2023, la SNC Montaury a confirmé son accord pour la cession de l'emprise précitée au bénéfice de la Commune sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais afférents à cette cession, notamment les frais de géomètre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une emprise de près de 350 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section BS n°238, sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune l'intégralité des frais afférents à cette acquisition, et de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 10 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** l'acquisition d'une emprise d'environ 350 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section BS n°238, et appartenant à la SNC Montaury, sans prix et en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.



Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....

Richard MALLIÉ,  
Maire.